



Gérer les «nouveaux» oiseaux d'eau

Il arrive que des espèces animales quittent leur zone de répartition d'origine pour s'installer dans de nouvelles régions ou de nouveaux écosystèmes, introduites par l'homme ou par migration naturelle. Si une nouvelle espèce parvient à long terme à s'établir dans une zone, à s'y reproduire et à s'y répandre, le fonctionnement de l'écosystème peut s'en trouver impacté. La prédation, la concurrence, la transmission de maladies ou l'hybridation sont susceptibles d'évincer ou d'éradiquer des espèces indigènes. Ce phénomène peut avoir des conséquences économiques liées aux dommages à l'agriculture ou à la sylviculture, sans

oublier que les mesures adoptées pour contrer les dégâts génèrent elles aussi des coûts.

Même les espèces qui essaient par leurs propres moyens depuis leur aire de répartition naturelle peuvent adopter un comportement invasif et causer des dommages.

Le présent article s'attache à la description de cinq «nouvelles» espèces d'oiseaux d'eau désormais établies en Suisse: le goéland leucophaée, l'ouette d'Égypte, le tadorne casarca, le cygne tuberculé et l'oie cendrée. On examinera les situations conflictuelles liées à la présence de ces espèces et on évoquera les moyens de prévention.

Un migrant



Le goéland leucophée s'est progressivement répandu vers le nord depuis la côte atlantique française et le bassin méditerranéen.

Le goéland leucophée (*Larus michahellis*) est le seul goéland nicheur de Suisse. Cette espèce atteint environ la taille d'une buse. Adulte, le goéland leucophée se caractérise par un dos gris, des pattes jaunes et un puissant bec jaune présentant une tache rouge. Le goéland leucophée se nourrit de manière opportuniste, avec au menu des mollusques et autres invertébrés, mais aussi des poissons et de petits mammifères. Certains individus se spécialisent dans le pillage des nids d'autres espèces. Il arrive même qu'ils s'attaquent à d'autres oiseaux nicheurs ou migrateurs, comme le vanneau huppé.

Le goéland leucophée s'est progressivement propagé en direction du nord à partir de la côte atlantique française et des bords de la Méditerranée,

y compris dans des pays sans accès à la mer comme la Suisse. À présent, le goéland leucophée niche sur les rives de pratiquement tous les grands plans d'eau de Suisse. La première nichée a été recensée en 1968. Alors que le relevé des données sur les oiseaux nicheurs de Suisse révélait pour la période allant de 1972 à 1976 la présence de couples nicheurs dans 2 des 70 carrés de l'atlas (10 x 10 km), le relevé concernant la période allant de 2013 à 2016 en dénombrait déjà dans 70 carrés (Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016). Depuis quelques années, les effectifs de goélands leucophées demeurent stables, voire présentent un léger recul. Les raisons de ce phénomène ne sont pas encore élucidées.

Le goéland leucophée n'est pas très exigeant lorsqu'il s'agit de choisir l'endroit où il installera son nid: il optera pour les endroits les plus divers, comme des îlots, des plateformes, des radeaux ou des toits plats recouverts de gravier. Le taux de reproduction élevé entraîne une certaine concurrence autour des meilleurs sites de nidification. Le grand goéland présente un comportement dominant lorsqu'il rencontre d'autres espèces plus petites qui portent leur choix sur les mêmes sites. Les lieux de

Illustration page de titre:

Le tadorne casarca est une espèce nomade capable de parcourir de grandes distances pour quitter de mauvaises conditions de vie.

nidification naturels de certaines espèces comme la mouette rieuse, la sterne pierregarin ou la mouette mélanocéphale ayant été en grande partie détruits par l'aménagement des cours d'eau, ces espèces sont aujourd'hui tributaires d'aides artificielles à la nidification, comme les plateformes ou les radeaux. Le goéland leucophée, plus compétitif, en accapare volontiers un certain nombre qui pourrait en principe abriter des dizaines de nids d'espèces plus petites. Lorsque les meilleures places sont occupées par les goélands, les autres espèces doivent se contenter d'emplacements moins favorables, par exemple où les nids sont moins bien protégés des prédateurs. En Camargue, ce phénomène a eu un impact négatif sur le succès de reproduction des sternes.

Pour désamorcer la concurrence entre goélands leucophées, mouettes rieuses et sternes pierregarins, il est important de continuer à proposer aux oiseaux des aides à la nidification et de les adapter le cas échéant. La renaturation des cours d'eau et la remise en eau des zones humides permettent à long terme de recréer des sites de nidification naturels. À court terme, on peut opter pour une mise en service des aides à la nidification coïncidant avec l'arrivée de la mouette rieuse, à partir de mars, ou de la sterne pierregarin, qui rejoint nos contrées dès fin avril, en ne mettant les radeaux en eau ou en ne découvrant les plateformes qu'à ce moment-là. Dès qu'une colonie de mouettes rieuses ou de sternes pierregarins s'est formée, les couples nicheurs sont

Espèces exotiques

Les plantes, animaux, champignons ou microorganismes transférés à partir de 1492 par l'activité humaine dans des milieux situés en dehors de leur aire de distribution naturelle.

Ce transfert par l'humain peut être intentionnel (introduction volontaire ou délibérée) ou accidentel (introduction involontaire ou fortuite). À ne pas confondre avec les espèces qui se propagent par leurs propres moyens hors de leur aire de répartition naturelle. Comme cela a lieu sans intervention humaine, par exemple suite à des changements climatiques, les espèces concernées ne sont pas considérées comme exotiques.

Espèces exotiques envahissantes

Sont qualifiées d'«envahissantes» les espèces exotiques dont on sait ou dont on doit supposer que leur propagation peut porter atteinte à la diversité biologique, aux écosystèmes et à leur utilisation durable, et mettre en danger l'être humain ou l'environnement.

Espèces arrivées par leurs propres moyens

Les espèces animales qui migrent par leur propres moyens hors de leur aire de répartition naturelle ne sont pas considérées comme des espèces exotiques. Néanmoins, il est possible qu'elles se comportent de manière invasive.

Rencontre entre un ragondin (espèce exotique envahissante) et des ouettes d'Égypte (espèce également considérée comme envahissante dans certains pays d'Europe).



généralement capables, ensemble, de défendre les nids contre une espèce de plus grande taille.

Au cours des dernières années, l'utilisation de grilles métalliques a également fait ses preuves: elles laissent passer les espèces plus petites et rendent la vie difficile au goéland, qui parvient plus ou moins aisément à y atterrir. Il est également important de disposer d'un nombre suffisant de sites de nidification destinés à la mouette rieuse et à la sterne pierregarin, afin que ces oiseaux puissent se rabattre sur un autre emplacement lorsque des prédateurs s'installent à proximité de leurs colonies.

À ce jour, les mesures adoptées pour préserver les deux espèces plus petites semblent être couronnées de succès: les effectifs de mouettes rieuses se sont plus ou moins stabilisés, bien qu'à un niveau relativement bas, tandis que la population de sternes pierregarins est en nette progression depuis plusieurs années et depuis qu'elles ont colonisé les sites de nidification qu'on leur proposait.

En Suisse, la situation juridique permet actuellement, dans la mesure où l'OFEV donne son accord, d'intervenir sur les sites de nidification du goéland leucophée, lorsque des effectifs élevés provoquent des dommages importants, constituent une menace considérable, ou du moment que la protection des habitats ou de la diversité des espèces l'exige. Les cantons peuvent par ailleurs ordonner le tir d'animaux isolés pour prévenir de gros dégâts. Dans les pays méditerranéens, les effectifs de goélands leucophées font l'objet d'une régulation. Si cette pratique s'avère efficace à court terme, des études démontrent qu'au fil du temps, il devient plus difficile de réduire les populations par des tirs: les goélands apprennent à s'envoler au bon moment. Il semble localement possible de réduire les effectifs par des tirs, mais on suppose que ce procédé ne fait que déplacer le problème: une partie des oiseaux quittera simplement la zone concernée pour aller s'installer ailleurs.



Le taux de reproduction élevé du goéland leucophée entraîne une concurrence pour les sites de nidification les plus favorables, par exemple les îlots de gravier.

Le cygne tuberculé: un oiseau considéré comme suisse

Avec plus de deux mètres d'envergure, le cygne tuberculé (*Cygnus olor*) est un oiseau majestueux. L'espèce doit son nom à la bosse noire qu'elle porte à la base du bec.

Le cygne tuberculé se nourrit de plantes et de petits animaux aquatiques (bivalves, escargots, aselles) qu'il capture en plongeant son long coup dans l'eau pour fouiller le fond avec son bec. Sur la

Le cygne tuberculé a été introduit dans des parcs il y a plus de 300 déjà. En Suisse, les premières couvées remontent à de tels lâchers.



terre ferme, le cygne tuberculé se nourrit d'herbes et de céréales et peut donc causer des dégâts aux cultures. Ce phénomène se produit surtout en hiver, lorsque la végétation subaquatique n'est plus suffisamment abondante.

Les besoins alimentaires des cygnes sont très importants. Après la mue, un cygne tuberculé adulte consomme quotidiennement jusqu'à quatre kilos de plantes aquatiques. Les femelles qui se sont accouplées ont besoin de quantités de nourriture particulièrement élevées. En effet, elles ne mangent pratiquement plus durant la couvaison et doivent donc, avant, constituer des réserves de graisse.

Les premiers cygnes tuberculés ont été lâchés dans des parcs voilà plus de 300 ans. C'est là qu'il faut chercher l'origine des premières nichées de Suisse. Les populations naturelles qu'on observe de la Chine à l'Europe du Nord rejoignent volontiers les plans d'eau helvétiques en guise de quartiers d'hiver. Comme il n'est aujourd'hui plus possible de déterminer si une population locale relève de lâchers ou si elle est d'origine sauvage, le cygne

tuberculé est considéré comme une espèce indigène. En Suisse, on le rencontre principalement sur les rives des lacs et des rivières d'une certaine importance, plus particulièrement aux endroits où la végétation aquatique est riche ou si des prairies sont aisément accessibles depuis les berges.

Une fois nourris par l'humain, les cygnes vont par la suite régulièrement réclamer de la nourriture et déranger les promeneurs. Le nourrissage, les hivers plus doux et la réapparition de plantes aquatiques dans les grands lacs, liée à une amélioration de la qualité de l'eau, tombent à point pour le cygne tuberculé, dont les effectifs ont augmenté au cours des dernières années. Renoncer à nourrir les cygnes pourrait contribuer à réduire les populations. Comme ils défendent leur territoire contre la concurrence, ils se répartiraient plus uniformément s'ils n'étaient pas nourris par les humains. En outre, le pain peut nuire à la digestion des oiseaux d'eau. Il est interdit de nourrir les animaux sauvages dans les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (ROEM).

Chère lectrice, cher lecteur,

Cet extrait est la première partie d'un article de 12 pages. Nous serions ravis de vous faire parvenir l'article complet, en vente dans notre boutique en ligne: www.wildtier.ch/shop

Votre équipe Wildtier Schweiz

Bibliographie

BAUER H-G., WOOG F. (2008) Nichtheimische Vogelarten (Neozoen) in Deutschland. Teil I: Auftreten, Bestände und Status. – Vogelwarte 46: 157-194

BOSCH M., ORO D., CANTOS F.J., ZABALA M. (2000) Short-term effects of culling on the ecology and population dynamics of the yellow-legged gull. *Journal of Applied Ecology* 37, 369-385

KESTENHOLZ M., HEER L., KELLER V. (2005) Etablierte Neozoen in der europäischen Vogelwelt – eine Übersicht. *Der Ornithologische Beobachter* 102: 153–180

KNAUS P. ET AL. (2018) Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016. Distribution et évolution des effectifs des oiseaux en Suisse et au Liechtenstein. Station ornithologique suisse, Sempach

OFEV (2016) Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes.

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/protection-et-conservation-des-especes/especes-exotiques-envahissantes.html#-1204003429>

ORO D., DE LEON A., MINGUEZ E., FURNESS R.W. (2005) Estimating predation on breeding European storm-petrels (*Hydrobates pelagicus*) by yellow-legged gulls (*Larus michahellis*). *J. Zool., Lond.* 265, 421–429

ROBIN K., GRAF R.F. UND SCHNIDRIG R. (2017) Wildtiermanagement, eine Einführung. Bern: Haupt Verlag

VON BLOTZHEIM U.G. (1965) Gibt es unter den in der Schweiz überwinterten Höcker-
schwänen noch Gäste aus Wildpopulationen? *Ornithol. Beobachter* 62, S. 61-62

À propos des auteurs

Claude Andrist a étudié la zoologie à l'université de Berne avec une spécialisation en écologie comportementale. Il a obtenu son doctorat à l'Office fédéral des affaires vétérinaires. Après quelques années dans l'enseignement (environnement), il a commencé à travailler auprès de Wildtier Schweiz, entre autres en tant que directeur de projet pour Objectif Faune / Fauna Focus.

Ruth Fiechter a étudié la médecine vétérinaire et les sciences de l'environnement à l'université de Zurich et à l'EPFZ. Elle s'intéresse plus particulièrement à la faune sauvage de Suisse. Elle est directrice adjointe de Wildtier Schweiz et transmet ses connaissances sur la faune sauvage auprès de hautes écoles et de particuliers.

Impressum

Objectif Faune est l'édition française de la publication périodique Fauna Focus.

Éditeur: Wildtier Schweiz

Winterthurerstrasse 92

CH-8006 Zurich

Tél. +41 (0)44 635 61 31

info@wildtier.ch, www.wildtier.ch

Traduction: Catherine Leuzinger

Rédaction: Carine Vogel et Claude Andrist

Administration: Patrik Zolliker

Layout: Claude Andrist

Parution: 4 éditions par année

Disponible sous: www.wildtier.ch/shop



Wildtier
Schweiz